



01 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le **3 novembre 2014** à 19:00 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse, et à laquelle étaient présents :

Siège # 1 M. Roger Caron	Siège # 4 M. Joey Veilleux
Siège # 2 M. Nelson Poulin	Siège # 5 M. Claude Mathieu
Siège # 3 M. Normand Poulin	Siège # 6 M. Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame France Veilleux agit comme secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance, récite la prière d'usage et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2014-11-181

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 04 - ACCEPTATION DES COMPTES**
- 05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 05.01 - Règlement Bourses Entrepreneurship**
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 06.01 - Mise aux normes des installations septiques**
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 07.01 - Priorités 2014-2015 en matière de sécurité publique**
 - 07.02 - Demandes du service incendie pour mois de novembre**
- 08 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS**
 - 08.01 - Location chargeur sur roues**
- 09 - LOISIRS-TOURISME**
 - 09.01 - Prévisions budgétaires 2015 de la Bibliothèque la Détente**
 - 09.02 - Autorisation achat de livres**
 - 09.03 - Projet "Tricot graffiti"**
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.01 - Suivi du dossier de Berthier Guay**
 - 10.02 - Suivi du projet de Frédéric Turcotte**
- 11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 11.01 - Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**
 - 11.02 - Cotisation annuelle 2015 de la FQM**
 - 11.03 - Contribution au Transport Autonomie Beauce-Etchemins**
 - 11.04 - États financiers comparatifs au 31 octobre 2014**

- 11.05 - Rapport du maire
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.01 - Avis de motion règlement d'emprunt décrétant l'acquisition de véhicules de déneigement
- 13 - VARIA
 - 13.01 - Vente vieux réservoir à diesel
 - 13.02 - Bureau de poste
 - 13.03 - Mandat à Consultant Jocelyn Benoit Inc.
- 14 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
 - 14.01 - Réouverture de la séance régulière
 - 14.02 - Soumissions électricité terrain de Baseball
 - 14.03 - Soumissions clôtures et barrières terrain de baseball
 - 14.04 - Adoption règlement #369-14 (circulation des VTT)
 - 14.05 - Engagement adjoint (e) administratif (ve)
 - 14.06 - Engagement employé de déneigement
 - 14.07 - Mandat à Groupe GESFOR Poirier, Pinchin
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nelson Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 3 mars 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

2014-11-182 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 6 octobre 2014, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 6 octobre 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

2014-11-183 04 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1^{er} octobre 2014 et le 31 octobre 2014 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés, chèques #6102 à #6158 inclusivement pour un total de déboursés de 120 508.73\$ ainsi que les dépôts salaires #507723 à #507775 pour un total de 17 101.68\$ en salaires nets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Madame Martine Boulet fait la lecture de la correspondance reçue.

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 3 novembre 2014. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil.

- Feuilles de temps des employés des travaux publics

2014-11-184 05.01 - Règlement Bourses Entrepreneurship

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Mathieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal appuie le projet de règlement de bourses Entrepreneurship préparé par le Conseil Économique de St-Benjamin (Corporation de Relance Économique de St-Benjamin) et accepte de leur verser un don de 1 000,00 \$ pour financer ce programme.

ADOPTÉE

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

Suivi du dossier de la mise aux normes des installations septiques. Présentation par l'inspecteur Éric Guenette.

2014-11-185 06.01 - Mise aux normes des installations septiques

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Mathieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le délai pour la mise aux normes des installations septiques soit prolongé jusqu'au 30 septembre 2015 et que l'inspecteur Éric Guenette soit autorisé à envoyer des lettres aux propriétaires concernés.

ADOPTÉE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suivi des dossiers en sécurité incendie et sécurité publique.

07.01 - Priorités 2014-2015 en matière de sécurité publique

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nelson Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal demande à la Sûreté du Québec de prioriser la surveillance pour le respect de la signalisation routière, la vitesse ainsi que le trafic lourd.

ADOPTÉE

2014-11-186 07.02 - Demandes du service incendie pour mois de novembre

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les demandes suivantes soient autorisées par le conseil municipal:

- Achat d'une barre de lumière LED 21" chez Aréo-Feu au coût de \$125.00;
- Achat de la valise "Poste de commandement" chez Boivin & Gauvin au coût de \$495.00.

ADOPTÉE

08 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS

Suivi des dossiers des travaux publics.

2014-11-187 08.01 - Location chargeur sur roues

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'offre de location de Transport G. Gosselin pour un loader John Deere 544 D avec godet à neige et 1 gratte réversible de 11 pieds soit acceptée pour un montant de 1 500,00\$/mois pour un maximum de 75 heures par mois (entretien et graisse à nos frais).

ADOPTÉE

09 - LOISIRS-TOURISME

Suivi des demandes concernant la Bibliothèque la Détente et Cercle de Fermières.

2014-11-188 09.01 - Prévisions budgétaires 2015 de la Bibliothèque la Détente

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte les prévisions budgétaires 2015 de la Bibliothèque la Détente telles que présentées.

ADOPTÉE

2014-11-189 09.02 - Autorisation achat de livres

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Bibliothèque la Détente soit autorisée à acheter des livres pour un montant ne dépassant pas \$800.00 pour l'exercice financier 2015 et que la facture soit remise à la municipalité pour paiement.

ADOPTÉE

2014-11-190 09.03 - Projet "Tricot graffiti"

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Mathieu ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet "tricot graffiti" dans le cadre du 100^e anniversaire des Cercles de Fermières soit accepté tel que présenté dans leur demande du 20 octobre 2014.

ADOPTÉE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Suivi des dossiers de Berthier Guay et de Frédéric Turcotte.

10.01 - Suivi du dossier de Berthier Guay

Éric Guenette fait rapport sur l'avancement des travaux du projet de Berthier Guay dont les travaux de fermeture du centre du bâtiment devrait être complétés d'ici deux semaines.

2014-11-191

10.02 - Suivi du projet de Frédéric Turcotte

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) situé dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés, c'est-à-dire la démolition de son immeuble pour le remplacer par un immeuble de douze logements, sont assujettis à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le projet tend à reproduire l'aspect original du bâtiment actuel afin de ne pas affecter l'homogénéité du paysage;

CONSIDÉRANT QUE M. Turcotte a modifié son projet depuis la rencontre du mois septembre suite au retrait du droit de vue de sa voisine, droit de vue qui était nécessaire étant donné que l'implantation du bâtiment était dérogatoire car il ne respectait pas la marge de recul latérale;

CONSIDÉRANT QUE M. Turcotte a décidé de déplacer son garage à l'arrière de son terrain afin de libérer de l'espace et par ce fait, lui permettre de relocaliser son projet à 3 mètres de la marge latérale rendant ainsi inutile la dérogation mineure demandée;

CONSIDÉRANT QU'étant donné que le garage sera rendu à l'arrière, il n'est plus nécessaire d'exiger le remplacement du revêtement extérieur de ce dernier afin que celui-ci soit mieux agencé avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres normes sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du comité consultatif d'urbanisme ont été consultés et que ceux-ci recommandent l'acceptation du projet de M. Turcotte avec les dernières modifications;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde le permis de construction à M. Frédéric Turcotte, situé au 243, Avenue Principale, pour la démolition du bâtiment existant, la reconstruction d'un immeuble de douze logements sensiblement au même endroit (à 3 mètres de la ligne latérale) et finalement le déplacement du garage à l'arrière, et ce, sans l'obligation de refaire le revêtement extérieur du garage tel qu'il avait été demandé dans la première résolution de 2010;

ADOPTÉE

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

Suivi des dossiers finances et des rapports financiers.

2014-11-192 11.01 - Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Tous les élus municipaux ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires le tout conformément à la Loi.

La secrétaire-trésorière souligne au conseil qu'aucune mention n'a été faite au registre public des déclarations faites par un membre du conseil qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

2014-11-193 11.02 - Cotisation annuelle 2015 de la FQM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nelson Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte de payer le montant de 1 038,66 \$ pour la cotisation annuelle 2015 de la FQM.

ADOPTÉE

2014-11-194 11.03 - Contribution au Transport Autonomie Beauce-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2015;

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte de payer la contribution fixée à 1 641,43\$;

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte la tarification payée par l'utilisateur et reconnaît Ville St-Georges comme ville mandataire.

ADOPTÉE

11.04 - États financiers comparatifs au 31 octobre 2014

Mme France Veilleux, directrice générale, remet une copie des états financiers comparatifs ainsi qu'une copie des états financiers budgétaires

au 31 octobre 2014 à chacun des membres du conseil et répond à leurs questions

2014-11-195 11.05 - Rapport du maire

Madame Martine Boulet, mairesse, fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la municipalité aux membres du conseil et du public. Ce rapport sera distribué gratuitement à tous les contribuables sur le territoire de la Municipalité de St-Benjamin.

12 - LÉGISLATION

Suivi des politiques et règlements.

2014-11-196 12.01 - Avis de motion règlement d'emprunt décrétant l'acquisition de véhicules de déneigement

Monsieur Laurier Poulin, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition de véhicules de déneigement. Un emprunt sera effectué pour acquitter en tout ou en partie les coûts d'acquisition d'un chargeur sur roues ainsi qu'un camion benne et ses équipements de déneigement.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2014-11-197 13.01 - Vente vieux réservoir à diesel

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Mathieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le vieux réservoir à diesel soit vendu à Tony Demers, recycleur de métaux, pour un montant de \$100.00.

ADOPTÉE

2014-11-198 13.02 - Bureau de poste

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Benjamin a dû défrayer des coûts nets de 9 949,42 \$ pour relocaliser le bureau de poste dans les locaux de l'hôtel de Ville afin d'en assurer la survie et qu'une demande de remboursement a déjà été adressée à Postes Canada en date du 8 juillet 2014 sans aucune réponse de leur part à ce jour;

CONSIDÉRANT que Postes Canada a également reçu le 8 juillet 2014 une demande de la Municipalité de Saint-Benjamin pour réviser à la hausse les heures d'ouverture du bureau de poste afin de mieux desservir les gens de notre communauté selon l'horaire suivant: lundi, mardi et vendredi 8h45 à 13h15, mercredi et jeudi de 8h45 à 13h15 et 15h15 à 18h, sans aucune réponse de leur part;

CONSIDÉRANT que M. Alain Beauchamp de Postes Canada nous avait

confirmé qu'il vérifierait auprès de leur propre entrepreneur pour une soumission pour les travaux de relocalisation étant donné qu'il pouvait en défrayer les coûts et que le 27 mai 2014 nous recevions un courriel nous confirmant de procéder avec notre entrepreneur qui avait un prix plus bas;

CONSIDÉRANT que les résidents de Saint-Benjamin et les membres du Conseil municipal estiment que la diminution des heures d'ouverture du bureau de poste leur cause des préjudices comme en fait foi la pétition ci-annexée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Mathieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin demande à Postes Canada de réviser à la hausse les heures d'ouverture du bureau de poste afin de mieux desservir les gens de notre communauté selon l'horaire suivant: lundi, mardi et vendredi 8h45 à 13h15, mercredi et jeudi de 8h45 à 13h15 et 15h15 à 18h;

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin demande à Postes Canada de rembourser les frais de relocalisation du nouveau bureau de poste dans les locaux de l'hôtel de Ville qui se chiffrent à 9 949,42 \$;

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin demande à Mme Lisa Raitt, ministre responsable de Poste Canada, de donner instruction à la Société de ne pas réduire les services dans notre bureau de poste mais d'investir plutôt dans des services qui génèrent des revenus et qui aideront notre communauté à croître et à prospérer;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. Maxime Bernier, député de Beauce, à Mme Lisa Raitt, ministre responsable de la Société Canadienne des postes ainsi qu'à M. Alain Beauchamp, chef de la zone Beauce à Postes Canada.

ADOPTÉE

2014-11-199

13.03 - Mandat à Consultant Jocelyn Benoit Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate Consultant Jocelyn Benoit Inc. pour le processus des entrevues de sélection et la réalisation des tests de compétences pour l'embauche d'un(e) adjoint(e) administratif (ve);

QUE le comité de sélection soit composé de Martine Boulet, Linda Gilbert, France Veilleux, Roger Caron et Normand Poulin qui accompagneront M. Jocelyn Benoit.

ADOPTÉE

2014-11-200

14 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit ajournée au lundi 17 novembre 2014, à 19 hres. Il est 21h35.

ADOPTÉE

2014-11-201 14.01 - Réouverture de la séance régulière

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, la mairesse, Madame Martine Boulet, déclare la séance réouverte à 19 hres. Les conseillers Claude Mathieu et Nelson Poulin sont absents.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance régulière du conseil soit réouverte pour la continuité de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2014-11-202 14.02 - Soumissions électricité terrain de Baseball

CONSIDÉRANT que nous avons reçu seulement une soumission sur les deux soumissionnaires invités pour les travaux d'électricité pour le terrain de baseball, soit celle de Électricité André Langevin Inc.;

CONSIDÉRANT que la soumission dépasse les estimations budgétaires faites pour ce projet et que nous avons demandé au soumissionnaire de nous ventiler les coûts de sa soumission et de nous fournir une proposition moins coûteuse tout en respectant l'ensemble du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de Électricité André Langevin Inc. soit acceptée pour un montant de 67 823,75 \$ taxes incluses, le tout selon la ventilation de coûts datée du 17 novembre 2014.

ADOPTÉE

2014-11-203 14.03 - Soumissions clôtures et barrières terrain de baseball

CONSIDÉRANT que nous avons reçu seulement une soumission sur les deux soumissionnaires invités pour les travaux de clôtures et barrières pour le terrain de baseball, soit celle de Clôtures J.P.N. Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Clôtures J.P.N. Inc. en considérant les options de 2 portes avec système de barrures au centre et back-stop sans toiture pour un total de 26 300,00 \$ avant taxes (30 238,43 \$ taxes incluses).

ADOPTÉE

2014-11-204 14.04 - Adoption règlement #369-14 (circulation des VTT)

Il y a dispense de lire le règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 369-14 intitulé « Règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux ».

ADOPTÉE

14.05 - Engagement adjoint (e) administratif (ve)

Ce point est reporté à la séance régulière du conseil de décembre 2014.

2014-11-205

14.06 - Engagement employé de déneigement

CONSIDÉRANT que le seul candidat ayant déposé sa candidature au poste de journalier aux travaux publics pour le déneigement s'est désisté le 17 novembre 2014 et qu'il y a urgence d'engager un employé de déneigement;

CONSIDÉRANT que la mairesse a contacté un employé qui nous a déjà fait du remplacement d'urgence et qu'il est prêt à venir immédiatement mais à l'heure;selon les besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M. Marcel Carrier soit engagé à l'heure à partir de ce soir puisqu'il y a urgence en raison des conditions climatiques et ce au taux établi dans la convention collective.

ADOPTÉE

2014-11-206

14.07 - Mandat à Groupe GESFOR Poirier, Pinchin

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un mandat soit confié au Groupe GESFOR Poirier, Pinchin pour effectuer des échantillonnages et analyses nécessaires dans le but de prioriser notre dossier de transformation de l'Église auprès du bureau du sous-ministre. Cette demande fait suite à la rencontre que nous avons eue le 6 novembre dernier au MAMOT et l'urgence de fournir une telle expertise avant le 1er décembre 2014.

ADOPTÉE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2014-11-207

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19h50.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Veilleux,
Mairesse

France
Directrice générale & sec.-trés.

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet, Mairesse